



Mélanges en cuve

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2018-1598
Demande : Mélanges en cuve
Produit : Herbicide PP-2525
Numéro d'homologation : 29261
Principe actif (p.a.) : Tribénuron-méthyle et thifensulfuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA (PDF en français) : 2913619

Contexte

L'herbicide PP-2525 (numéro d'homologation 29261) a d'abord été homologué en mars 2006. L'herbicide PP-2525 contient 25 % de tribénuron-méthyle et 25 % de thifensulfuron-méthyle (herbicide du groupe 2) et est étiqueté pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges en postlevée pour le blé (de printemps, dur, et d'hiver), l'orge et l'avoine. Pour obtenir des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions, et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, se reporter à l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide PP-2525 afin d'ajouter deux mélanges en cuve doubles pour une utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique :

- 1) Herbicide PP-2525 (30 g/ha) + Herbicide Traxos (1,2 L/ha) pour le contrôle en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges et des mauvaises herbes graminées avec le blé de printemps (y compris le blé dur), et
- 2) Herbicide PP-2525 (30 g/ha) + Herbicide Varro (0,5 L/ha) pour le contrôle en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges et des mauvaises herbes graminées avec le blé de printemps (y compris le blé dur) et le blé d'hiver.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, car la composition chimique du produit demeure inchangée.

Évaluation des risques pour la santé et l'environnement

L'évaluation des risques pour la santé et pour l'environnement n'a pas été requise puisque pour l'ensemble des composantes des mélanges en cuve, aucun changement n'est apporté à la dose d'application ou au profil d'emploi.

Évaluation de la valeur

Une justification a été fournie pour appuyer l'amendement proposé qui fait l'objet de la présente demande. En se fondant sur l'ensemble des informations disponibles, on peut s'attendre à un niveau d'efficacité acceptable et à une tolérance de la culture quand l'herbicide PP-2525 est mélangé en cuve avec l'herbicide Traxos ou l'herbicide Varro, conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Ces nouveaux mélanges de cuve offrent de nouvelles options aux producteurs quant au contrôle d'un large éventail de mauvaises herbes graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges pour le blé, et pourraient contribuer à la gestion de la résistance.

Conclusion

L'ARLA a mené à bien l'évaluation de la demande en question et a déterminé que conformément à l'étiquette, l'information soumise permet d'appuyer de façon adéquate les mélanges en cuve doubles d'herbicide PP-2525 + herbicide Traxos et herbicide PP-2525 + herbicide Varro pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges et des mauvaises herbes graminées avec le blé.

References

PMRA Doc Number
2874896

Reference
2018, Rationale to Support the Tank Mixes of PP-2525 Herbicide plus Traxos Herbicide or Varro Herbicide, DACO: 10.2.3.3,10.2.3.3(B),10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.